

Commune de VAILHAUQUES

NOTE DE PRESENTATION

Budget Primitif 2025

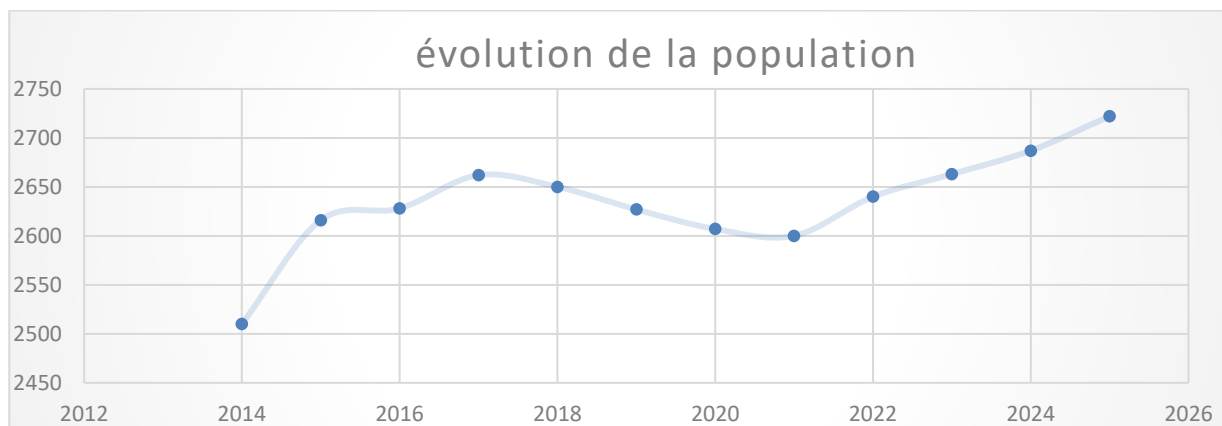
L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Vailhauques et elle est disponible sur le site internet de la commune.

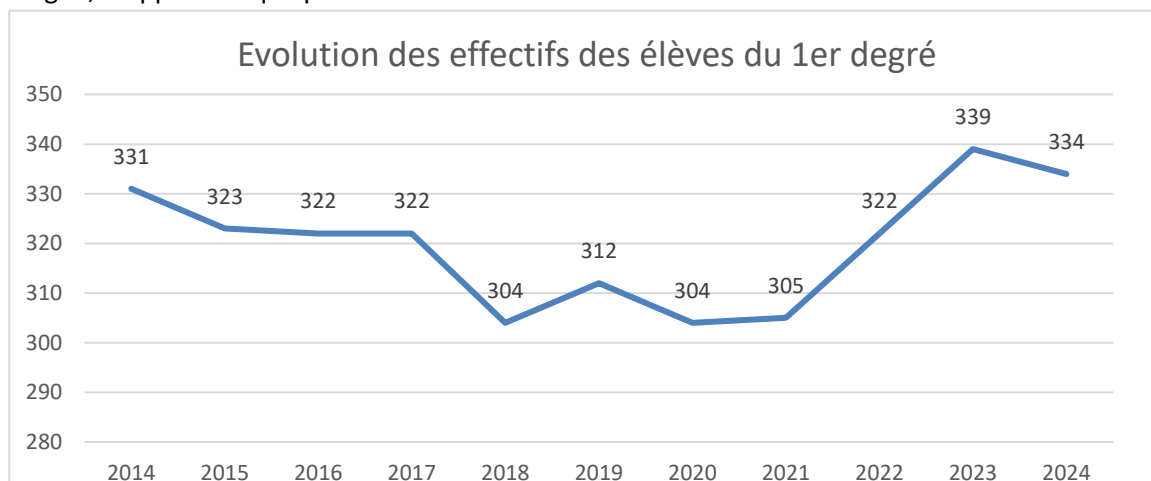
Le Budget Primitif est disponible à la consultation en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture au public.

DONNEES GENERALES :

La commune de Vailhauques compte au 01/01/2025 2722 habitants avec une augmentation en 10 ans de 106 habitants, soit 4.052% de population supplémentaire et une légère stagnation depuis 2015 puis une nouvelle augmentation depuis de 2021.



Le nombre d'élèves dans les écoles publiques de la commune varie en fonction de la réalisation de programmes de construction. Après une forte croissance entre 2010 et 2014, puis une phase de baisse ayant même conduit à une fermeture de classe maternelle, on observe une remontée des effectifs depuis l'année 2022 (rentrée de septembre) avec la réouverture d'une classe maternelle en septembre 2022. Toutefois les effectifs à la rentrée de septembre 2024 diminuent à nouveau car le nombre de constructions neuves a stagné, n'apportant que peu de nouvelles familles et donc de nouveaux élèves.



LE BUDGET

II - La dette

Pour cette année, pas de nouvel emprunt prévu. Au 1^{er} janvier 2025, la dette s'élève à 3 109 021.52€. Le capital à rembourser pour l'année s'élève à 254 051.85€ le montant des intérêts s'élève à 81 296,54€.

Le taux d'endettement par habitant est de 1 142€.

III - La fiscalité

Une des principales recettes de la commune provient de l'imposition des ménages sur le foncier. La taxe d'habitation a été compensée pour partie par l'Etat. Le montant des impôts locaux est calculé sur des bases fiscales (valeur locative du bien), dont le montant dépend :

- De la réévaluation annuelle par l'Etat (entre 1,7 et 7,1% sur les 10 dernières années)
- De l'augmentation du volume due aux nouvelles constructions.

Cette année, les bases ont été réévaluées par l'Etat de 1.7% et la commune a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition pour ne pas alourdir davantage le budget des ménages. Les taux pour 2025 sont :

- Taxe d'habitation : la partie pour les résidences vacantes et secondaires a été réactivée. Le taux voté est identique à celui qui était alors en place avant la suppression de la base de la taxe d'habitation, soit 20,15%
- Taxe foncière bâti : 21,72 + taux du département 21,45 = 43,17
- Taxe foncière non bâti : 69,73

En principe, une augmentation d'1% sur les taux des 3 taxes rapporte à la commune en moyenne 12000€.

LE BUDGET

Le budget est composé de 2 sections : l'investissement (pour les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune) et le fonctionnement (pour régler les dépenses du quotidien et permettre aux différents services de fonctionner).

Il est rappelé que selon le principe de prudence budgétaire, les dépenses sont estimées à leur montant maximum et les recettes à leur montant minimum.

I – Investissement

	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Prévisionnel - Budget primitif de l'année (Propositions nouvelles hors excédent d'investissement reporté en recettes)	1 749 084.04	1 600 072.00
Restes à réaliser de l'année de l'année précédente	345 046.00	276 976.00
Excédent d'investissement reporté de l'année précédente		217 082.04
Total	2 094 130.04	2 094 130.04

A - Les dépenses :

Le budget de l'année contient des dépenses récurrentes (voirie 445200€, électrification 108 000€), l'achèvement de travaux commencés l'an dernier, et les programmes nouveaux suivants :

- Honoraires PLU : 49 850€
- Nouvelles caméras de vidéosurveillance : 40 000€
- Acquisition de terrain : 16800€
- Travaux d'aménagement du bas du presbytère 30 000€
- Réfection de la façade de l'église : 60 000€
- Provision pour travaux de réparation de l'église 100 000€
- Réaménagement de l'ancienne grange du mas castel 60 000€
- Travaux, aménagement et équipement de l'ancienne mairie 150 000€
- Changement de revêtement du sol de la salle socioculturelle 18 000€

En poursuite de travaux :

- Solde des bâtiments scolaires et de la cour
- Solde voirie rue du champ de la Mathe

B - Les recettes :

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement des subventions accordées ou prévues en fonction des divers programmes lancés ou à venir, de la récupération de la TVA, de l'emprunt et des taxes d'urbanisme. Les principaux financeurs sont le Département, la Région, l'Etat et la CCGPSL.

Pour financer ses travaux, la commune affecte également tout ou partie de son excédent de fonctionnement à l'investissement.

Diverses demandes d'aides sont en cours auprès des différents financeurs et la commune a prévu de ne pas réaliser d'emprunt cette année.

La commune a affecté une partie de son excédent de fonctionnement à l'investissement (503 975€),

II – Fonctionnement

	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Prévisionnel		
Budget Primitif	3 110 282	3 110 282

A – Les dépenses

La commune poursuit ses efforts sur la maîtrise des dépenses. Les prévisions sont en augmentation par rapport à l'an dernier de seulement 0,42% (hors virement à la section d'investissement).

Les augmentations ou diminutions entre le budget primitif de l'an dernier et celui de cette année sont les suivantes :

Objet - Dépenses	Montant Prévisionnel De l'année en cours	Pourcentage D'évolution par rapport aux prévisions de n-1
Chapitre 012 Dépenses de personnel	1 480 280.00	+5.11%
Chapitre 011 Charges de gestion (fluides, entretien, téléphone, assurances...)	816 990.78	-7.32%
65- Autres charges (indemnités élus, subvention, contingent incendie)	229 611.22	+4.79%
66 – intérêts des emprunts	81 400.00	-6.44%
67- charges exceptionnelles	2 000.00	-66.67%
68 – provisions pour risques		
022 – dépenses imprévues		
023 – virement à la section d'investissement	500 000,00	Identique à l'an dernier

B – Les recettes

Les recettes du budget proviennent essentiellement des impôts - taxes et des dotations - participations qui représentent 86.33% des recettes de fonctionnement. Cette année le budget étant voté assez tôt, les dotations ainsi que le montant des bases prévisionnelles n'est pas connu. Une estimation à partir des montants reçus en 2024 des différentes dotations et une prévision de réévaluation de 1.7% des bases fiscales de l'an dernier permettent d'établir le budget. A priori, les montants exacts devraient être plus élevés que les prévisions.

Les augmentations ou les diminutions entre le budget primitif de l'an dernier et celui de cette année sont les suivantes :

Objet - Recettes	Montant Prévisionnel De l'année en cours	Pourcentage d'évolution par rapport aux prévisions de N-1
73- impôts et taxes	1 890 144.00	+0.09%
74- dotations et participations (dotations de l'état, de la CCGPSL...)	535 838.00	-3.45%
70 – vente de produits finis (cantine, caveaux, électricité...)	280 700.00	+12.30%
77- produits exceptionnels		
75- autres produits de gestion courante	42 100.00	+3.44%
013 – remboursement sur charges de personnel	61 500.00	+3.71%
002 – excédent de fonctionnement reporté	300 000.00	Identique à l'an dernier

Les recettes augmentent légèrement du fait de la revente de l'électricité et du volume des prestations scolaires qui est en augmentation (85% des enfants scolarisés à l'école de Vailhauques déjeunent à la cantine)

LE PERSONNEL

Peu de changements : l'alternant en biodiversité est parti et sera remplacé par un nouvel alternant pour 4 mois.

On notera une augmentation significative des charges patronales du personnel titulaire liée à l'augmentation du taux de la cotisation retraite (+9.48%). La même hausse est prévue pour les 3 années à venir.

LES INDEMNITES DES ELUS

Les indemnités des élus sont fixées réglementairement par référence à l'indice terminal de la fonction publique territoriale (FPT), en fonction de la taille de la commune.

Pour Vailhauques, les taux maxi sont les suivants :

	% de l'indice terminal de la FPT
Maire	51,6%
Adjoint	19,8%

Les indemnités des élus pour l'année sont les suivantes :

	% de l'indice terminal de la FPT En 2024	Nombre d'élus percevant l'indemnité et fonctions
Maire	29,46% (1260.19€ brut mensuel)	1
Adjoint	13,00% (534.37€ brut mensuel)	6 Démocratie participative (1 ^{er} adjoint), Ecologie (2 ^{ème} adjoint), Urbanisme (3 ^{ème} adjoint), Communication personnel (4 ^{ème} adjoint), Economie (5 ^{ème} adjoint), social (6 ^{ème} adjoint)
Délégué	13,00% (534.37€ brut mensuel)	4 Délégué aux associations, jeunesse Délégué aux écoles Délégué à l'urbanisme opérationnel, Délégué communication, démocratie participative

A Vailhauques

le 18/02/2025 Le Maire, Hussam AL MALLAK

